



**ARRÊTÉ PRONONÇANT LA FERMETURE ADMINISTRATIVE TEMPORAIRE  
DU RESTAURANT « BOMBAY JOURNAL »  
SIS 40 AVENUE DE STALINGRAD A ACHÈRES**

**Le Maire d'Achères,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L 2212-4 et suivants,  
**Vu** l'intervention des services d'incendie et de secours en date du 5 février 2024 du fait de l'incendie qui s'est déclaré dans les locaux du restaurant « Bombay Journal », sis 40 avenue de Stalingrad à Achères,

**Considérant** qu'il existe un réel danger pour les personnes compte tenu de l'état des locaux,

**Considérant** qu'au titre de ses pouvoirs de police, le Maire, doit, à titre conservatoire, prévenir toute atteinte à la sécurité et à la salubrité publique,

**Considérant** qu'à ce titre et en attendant les travaux de réparation, il est nécessaire de prononcer la fermeture temporaire au public du restaurant « Bombay Journal », sis 40 avenue de Stalingrad à Achères,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** Ordonne la fermeture temporaire, au public, de l'établissement dénommé « Bombay Journal », sis 40 avenue de Stalingrad à Achères, à compter de la notification du présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** Dit :

- Que cette interdiction sera signalée par un dispositif de sécurité à la charge du propriétaire.
- Que l'accès au périmètre de sécurité est interdit à toute personne non habilitée

**ARTICLE 3 :** La mainlevée du présent arrêté sera prononcée à dire d'expert.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera notifié au propriétaire de l'établissement et sera affiché.

**ARTICLE 5 :** Les Services Municipaux, Monsieur le Préfet des Yvelines, Monsieur le Commissaire de Police, Mesdames et Messieurs les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ACHÈRES, le 07/02/2024

Le Maire

Marc HONORE



- Certifié exécutoire  
(Art. L2131-1 du CGCT)

Le :

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication*

Accusé de réception en préfecture  
078-217800051-20240207-03ARR24\_BOMBAY-AR  
Date de réception préfecture : 07/02/2024